



PRÉFECTURE DU RHONE

PRÉ - ARCHIVAGE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

## BORDEREAU DE VERSEMENT

Jeu d'ours 3

TR. 40

Partie réservée au service versant

Service versant : DRFP

Date du versement : 19 avril 1990

Nombre d'articles : ~~16~~ 21

N° de téléphone : 78/60/51/02

## Partie réservée aux Archives

N° du versement : 2684 W

Date de prise en charge : 21/05/1990.

Métrage : 2,50 .

CONVENTION

n° 2593

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations
1	PAIO et Missions Locales AIN + RHONE Dossiers financiers	1986	see de		
2	PAIO AIN + RHONE Dossiers financiers	1987			
3	Missions Locales AIN + RHONE	83-84-85			
4	Missions Locales AIN + RHONE dossiers financiers + Rapports d'activités Missions Locales Rhone + MIFIVA	87 88 87			
5	Rapports Activités AIN + RHONE	85-86-88			
6	Rapports Activités PAIO AIN + RHONE + Rapport activités Missions Locales AIN + RHONE	83-84 1983			
7	Dossiers financiers : - PAIO MEYZIEU - PAIO NEUVILLE - PAIO TASSIN - PAIO VILLEFRANCHE - PAIO ST SYMPHORIEN D'OZON - PAIO LYON	82-83-84-85 82-83-84-85 1984-1985 1985 82-85 82 à 86			.../...

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)

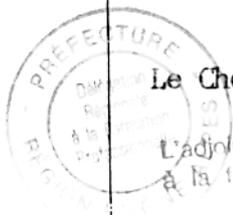
Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations
8	Convention globale AIN (Mission locale Bourg en Bresse) (sauf 1ère avance) + dossier financier (L.P.A. A. BERARD (Rapatriés)) + Convention globale AIN L.E.P. AMBERIEU/BOURG EN BRESSE	87-88 1988 86/87			
9	PAIO + Missions Locales AIN - RHONE	1988			
10	Décisions agrément au titre de la rémunération des stagiaires Rhône-Alpes	87-88			
11	Dossier financier BIO-FORCE - "Préparation concours 88" CERTA (APP 88) + Convention Etude Lycée FAYS + Convention Jeunes A. CARME + Convention Adultes A. CARME	1988 85-86 85-86-87 1986			
12	HAUTE-SAVOIE Convention globale Lycée A. De Noailles Mission Locale d'Annecy Lycée J.J. Gallay-Scionzier	87/88-88/89			
13	ISERE Dérogations non primo Demandeurs d'emploi	1989			
14	SAVOIE Lycée Polyvalent de Moutiers Lycée Monge	87/88-88/89			
15	SAVOIE-RHONE-HAUTE SAVOIE LOIRE-AIN-ARDECHE Dérogations non primo Demandeurs d'emploi	88-89			
16	SAVOIE-ISERE Convention Globale MIJIR de Vienne A.F.P.A. de Chambéry	87-88/88-89			

1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations
17	LP la Ravoire (Dossier financier	87/88	<i>Cette liste a été                      revue et                      approuvée                      le 10/04/89                      par M. J. J.</i>		
	Fédération Compagnonique des Métiers du Bâtiment (FCMB) Dossier financier	88/89			
	Lycée la Saulaie (GRETA CENTRE ISERE) Dossier financier	88/89			
	Lycée Léonard de Vinci Dossier financier	88/89			
	Collège Saint-Jean de Soudain Dossier financier	1989			
	Peuple et Culture Dossier financier	88/89			
	Secours Catholique de Vienne Dossier financier	1988			
	Alpes relations services Dossier financier	1989			
	Association "Sauvegarde de l'Enfance" Dossier financier	1989			
	ILRA de VIENNE Dossier financier	88/89			
	Groupe Signes Dossier financier	88/89			
	Lycée Argental Dossier financier	88/89			
	Après Grands Chantier	1988			
	CFPF de Châteauneuf du Rhône Dossier financier	1988			
18 et 18B	Lycée P. Brossolette (Est Lyonnais)				

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations
19	ARDECHE : conventions globales Dossiers financiers Lycée de Tournon Lycée Astier à AUBENAS	88/89			
20	DROME : conventions globales Dossiers financiers Centre AFPA de VALENCE Lycée de Pierrelatte				



Le Chef du service versant,

L'adjoint au délégué régional  
à la formation professionnelle

A. GLOPPE

Le Directeur des Services d'Archives,



(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)